

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1866.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Il me tardait de me retrouver au sein de la Représentation Nationale où J'ai reçu, il y a un an à peine, un accueil si sympathique.

Le peuple tout entier, dans chacune de nos patriotiques provinces, s'est associé à ces démonstrations touchantes; elles se rattachaient au souvenir du Monarque vénéré dont le règne bienfaisant laissera des traces impérissables dans l'existence de la Belgique.

C'est avec une grande satisfaction que Je constate l'état excellent de nos relations internationales.

Au milieu des graves événements qui ont troublé une grande partie de l'Europe, la Belgique est demeurée calme, confiante et pénétrée des droits et des devoirs d'une neutralité qu'elle maintiendra dans l'avenir, comme dans le passé, sincère, loyale et forte.

Si la sécurité publique n'a pas été ébranlée, si notre situation intérieure est restée relativement satisfaisante, le pays toutefois n'a pas été à l'abri de la maladie fatale qui a désolé d'autres contrées.

Grâce au dévouement des autorités locales et de toutes les classes de la population, les effets du fléau, aujourd'hui presque entièrement disparu, ont été heureusement allégés. Ayons des paroles de commisération pour ceux qui ont souffert, des paroles de reconnaissance pour ceux qui se sont dévoués.

Ces désastres, ne l'oublions pas, ont particulièrement affecté nos classes ouvrières. C'est notre devoir à tous de continuer à nous occuper de tout ce qui peut favoriser l'amélioration matérielle et morale des populations laborieuses.

Parmi les mesures préventives que la science et la pratique signalent comme les plus efficaces, figure au premier rang l'assainissement des quartiers insalubres qui préoccupe à juste titre le Gouvernement et les communes.

La même sollicitude est due à l'instruction des classes ouvrières. Le concours des Chambres ne fera jamais défaut au Gouvernement pour atteindre cet utile et noble but vers lequel doit tendre sans relâche tout peuple jaloux de sa liberté, et qui veut en rester digne.

Le résultat des récoltes n'a pas entièrement répondu aux espérances de nos cultivateurs. L'agriculture toutefois n'a pas reculé dans la voie du progrès où elle marche à grands pas.

Les mesures énergiques prises par mon Gouvernement ont contribué à circonscrire et à paralyser les effets de l'épizootie, qui a sévi ailleurs avec une grande intensité.

Indépendamment des travaux dont les Chambres ont encore à poursuivre l'accomplissement, divers projets seront soumis à leurs délibérations.

Révision de la loi de 1838 sur les expropriations, — suppression de la contrainte par corps, — amélioration des lois sur la détention préventive et les extraditions, — abolition de l'art. 1781 du Code civil, — révision du Code pénal militaire, — liberté de l'industrie des matières d'or et d'argent, — pêche fluviale, — péréquation cadastrale ayant pour objet une plus juste répartition de l'impôt foncier, — tels sont les projets qui seront successivement proposés dans le cours de cette session et que Je recommande à l'examen éclairé du Parlement.

Mon Gouvernement a conclu avec le Japon un traité d'amitié, de commerce et de navigation qui, joint à notre dernière convention avec la Chine, est destiné à ouvrir à la Belgique de nouvelles relations vers les pays de l'extrême Orient, en assurant à notre commerce les garanties internationales qui lui manquaient jusqu'ici.

La garde civique et l'armée continuent de remplir leur mission avec le zèle et le patriotisme qui ont toujours distingué ces deux grandes institutions.

Le tir national a fourni à notre milice citoyenne l'occasion de fraterniser avec la milice des pays voisins. La Belgique sera heureuse de voir se renouveler sur son sol hospitalier ces luttes pacifiques où se forment des relations d'estime et d'amitié réciproques que l'avenir doit encore étendre et fortifier.

Aux travaux matériels qui font la fortune du pays, nos artistes, la récente exposition l'a prouvé, associent avec éclat les travaux qui en font la gloire.

J'espère que tous les travailleurs belges redoubleront d'efforts pour occuper un rang honorable dans le concours universel qu'une grande Puissance amie va bientôt ouvrir à toutes les nations.

Que la Belgique continue de se signaler par une énergique et féconde activité, son respect de l'ordre, la sage pratique de ses libertés; que les éléments de prospérité qu'elle renferme se développent de jour en jour sous l'égide de nos lois libérales; c'est mon vœu le plus cher; c'est l'objet de nos communes aspirations.

Pour accomplir la tâche qui lui incombe, mon Gouvernement a besoin, Messieurs, de votre loyal et bienveillant concours; et puissent, au début de ce nouveau règne, tous les cœurs rester unis dans l'amour du pays et de ses institutions.



ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

SIRE,

Il tardait à la Chambre de revoir le Roi, Belge de cœur et d'âme, qui s'est si chaleureusement révélé au pays, il y a bientôt un an.

Depuis cette date mémorable, toutes nos provinces ont confirmé les acclamations de la capitale.

Ces démonstrations touchantes se rattachent sans doute au souvenir du règne bienfaisant qui a fondé la Belgique. Mais la patrie confiante salue aussi dans Votre Majesté son espérance. La voix du peuple tout entier a prouvé au Roi qu'il est compris, qu'il est aimé.

Depuis trente-cinq années, la Belgique observe scrupuleusement les devoirs de sa neutralité. Elle la veut sincère, loyale et forte, parce qu'elle connaît ses droits et qu'elle les maintiendra fermement dans l'avenir, comme elle les a maintenus dans le passé.

L'état excellent de nos relations internationales, au milieu des graves événements qui ont troublé une grande partie de l'Europe, est le prix mérité de cette conduite honnête et digne.

Un fléau inexorable a frappé l'Europe sans épargner nos contrées. Grandes ont été les souffrances, mais grands aussi ont été les dévouements. La reconnaissance du pays et des pouvoirs publics ne faillira pas à ceux qui se sont dévoués.

Mais aux classes éprouvées nous devons, Votre Majesté le rappelle, mieux que des paroles de commisération : il faut des actes. Nous sommes prêts à y concourir.

Les classes laborieuses ont été les premières et le plus cruellement atteintes ; l'assainissement des quartiers qu'elles habitent est, entre toutes les mesures préventives, la plus efficace. La Chambre aime à voir figurer au nombre des projets annoncés pour la session qui s'ouvre, une révision de la loi concernant les expropriations pour salubrité publique.

L'instruction des masses populaires est depuis longtemps le but des efforts communs de la Chambre et du Gouvernement. Notre appui ne fera jamais défaut aux mesures propres à rendre le peuple belge vraiment digne d'une liberté dont il est à juste titre jaloux.

Le résultat des récoltes et l'épizootie ont pesé sur la situation de nos agriculteurs. Les mesures énergiques prises par le Gouvernement, pour circonscrire et paralyser les effets de la peste bovine, reçoivent l'approbation de tous.

Nos cultivateurs, dont la persévérance et l'esprit intelligent ne peuvent être niés, reprendront bientôt et à grands pas cette voie du progrès, qu'ils connaissent si bien et dans laquelle ils n'ont pas reculé.

Indépendamment des travaux dont les Chambres ont encore à poursuivre l'accomplissement, les projets nouveaux que Votre Majesté nous annonce seront soumis à un examen approfondi.

La Chambre voit avec satisfaction un traité entre le Japon et la Belgique donner à notre commerce de nouvelles garanties internationales dans ses relations avec l'extrême Orient.

Nous rendons volontiers, avec Votre Majesté, un légitime hommage au patriotisme dévoué de la garde civique et de l'armée. Le tir national a été l'occasion de former avec les milices des pays voisins, de puissantes relations d'estime et d'amitié. L'avenir viendra les étendre et les fortifier.

Nos artistes associent avec éclat les travaux qui font la gloire du pays aux travaux matériels qui en font la fortune.

Nos industriels, à leur tour, montreront, au concours universel qu'ouvre une grande puissance amie, ce que peut l'énergique et féconde activité du peuple belge.

Sire, nous sommes avec vous les enfants du pays. Nos aspirations ont un même objet : le développement continu des éléments de prospérité dont Dieu, qui nous protège, a généreusement comblé notre Belgique. L'amour du travail, le respect de l'ordre, la sage pratique de la liberté, sous l'égide de nos lois libérales, nous mèneront au but.

Nos cœurs sont unis dans l'amour du pays et de ses institutions, ils l'ont toujours été, ils le resteront sous le nouveau règne. Sur le terrain de l'amour du pays et de ses institutions, les Belges ne se divisent jamais.

Votre Gouvernement, Sire, réclame, pour accomplir la tâche qui lui incombe, notre loyal et bienveillant concours. Ce concours lui est assuré.



RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.



MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

L'adresse si patriotique et si affectueuse de la Chambre des Représentants m'a profondément touché. C'est avec une vive satisfaction que je constate le bon accord qui se manifeste entre les grands pouvoirs de l'État. Les travaux parlementaires en ressentiront la salutaire influence et la nation y puisera une nouvelle confiance en elle-même.

Je vous prie, Monsieur le Président, de reporter à MM. les Représentants l'expression de ma gratitude et de mon désir bien sincère de concourir avec eux à tout ce qui peut assurer le bien-être du pays.

